



CHARTES DE PARTENARIAT POUR LES ENFANTS ET LES PARENTS

OBJECTIF

Il est primordial, pour le bon déroulement de l'intégration, que parents, élève et école s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens possibles pour la bonne réussite du projet. En signant cette charte, parents et enfant prennent connaissance de ce qui est attendu par l'école spécialisée et s'engagent à adopter une attitude constructive tout au long de l'intégration.

OBJETS

- Avoir une attitude constructive vis-à-vis l'intégration
 - o L'enfant accepte l'intégration
 - o L'enfant et les parents acceptent la présence de l'accompagnant dans la classe de l'école ordinaire
 - o L'enfant et les parents sont acteurs de la réussite et sont preneurs des aides proposées par l'accompagnant
- Etre impliqué dans le projet d'intégration
 - o Le(s) parent(s) seront présents aux réunions
- Un comportement digne et de respect vis-à-vis l'accompagnant
 - o L'accompagnant est là pour aider mais n'est pas le "boy"
 - o Communiquer l'information nécessaire à l'accompagnant et éviter le SPAM afin de pouvoir déceler l'information importante
 - o L'accompagnant sera averti préalablement (au plus tôt) par téléphone ou mail lors des absences de l'enfant à l'école ordinaire
 - o L'enfant se charge d'être présent avec l'équipement spécifique utilisé lors de l'intégration (par exemple son ordinateur)
 - o Les informations privées et secrètes (RGDP/GDPR) (GSM, téléphone, adresse mail...) de l'accompagnant ainsi que de l'enfant et des parents ne seront pas distribuées et ne seront utilisées que dans le cadre scolaire
- Il y a une condition sine qua non pour l'utilisation de l'ordinateur : pour l'élève, un prérequis dactylo et des connaissances de bases (utilisation clé usb, internet...) sont nécessaires.

Signature élève + date

Signature parents + date